

Antenne rade de Brest de Bretagne Vivante-SEPNB
19, rue de Gouesnou
29200 Brest

À
Monsieur le Président
Comité de Bassin Loire Bretagne
45063 Orléans

Monsieur le Président,

Voici les remarques et propositions que nous formulons en vue de l'élaboration du futur SDAGE.

Nous constatons que le projet de SDAGE manque de mesures réglementaires ambitieuses, opposables et efficaces.

Le fait de revoir à la baisse les objectifs de qualité des masses d'eau de 69 % à 59% peut être interprété comme un aveu d'impuissance.

Or, ce recul, au vu de l'échéance fixée par la DCE en 2027, va mettre l'État Français dans une situation délicate .

Pourtant, avec seulement 34% des masses d'eau en Bretagne en bon état, on peut constater le chemin qu'il reste à parcourir.

Par ailleurs, le changement climatique entraîne des phénomènes en passe de devenir irréversibles, car, pour les scientifiques, les "signes vitaux" de la planète s'affaiblissent et ils redoutent l'imminence possible de certains points de ruptures climatiques (la déforestation de la forêt amazonienne brésilienne a transformé ce puits de carbone en émetteur net de co2...).

Les inondations récentes, survenues en Allemagne, sans omettre les incendies en zone méditerranéenne, sont des signaux qui doivent nous alerter et nous pousser à agir avec détermination.

Gouvernance et budget:

Nous réitérons notre demande d'une meilleure représentativité des usagers au Comité de bassin.

En effet, ceux-ci contribuent à 60% au budget de l'Agence et pourtant ils occupent un nombre de places dérisoires dans cette instance.

Le rapport de force, déséquilibré -au profit du monde économique- est un verrou qui bloque toutes les mesures qui ne plaisent pas à ce lobby.

La non application du principe pollueur-payeur en est un exemple .

Les aides allouées par l'Agence au monde agricole devraient être délivrées sous le principe de l'écoconditionnalité, cette mesure permettrait de limiter la pollution des eaux, de l'air et des sols.

Pour une gouvernance efficace, appuyant les mesures préconisées par le SDAGE, il faudrait un alignement de planètes de la politique de la PAC et des Ministères de l'Agriculture, de l'Industrie, du Logement, des Transports...pour tirer dans la même direction.

Ce n'est -malheureusement- pas encore le cas.

Le rôle des CLE (cf chapitre 12) devrait être renforcé et celles-ci devraient être consultées sur tous les projets structurants pouvant porter atteinte à la qualité des eaux, (le Sage Elorn, par exemple, n'a

pas été consulté pour l'implantation d'une unité de méthanisation sur le Mougau, un des deux cours d'eau alimentant le lac du Drennec, fontaine de 350 000 Finistériens...).

Quant au budget de l'Agence (cf chapitre 13), au vu des défis auxquels il lui faudra faire face pour atteindre les objectifs d'une eau en qualité et en quantité, il ne devrait plus être "ponctionné" par l'État, ni être sujet à un plafond mordant.

Quantité et qualité de la ressource en eau :

Depuis de nombreuses années, tout a été fait pour que l'eau *s'écoule, ruisselle*, c'est la politique du "tout tuyau" , alors qu'il faut la retenir pour qu'elle *s'infiltre*.

Pour ce faire, il faut des écosystèmes en bon état qui -gratuitement- stockeront et relargueront une eau en quantité et en qualité, le rôle épurateur des zones humides et des sols sains étant maintenant largement reconnu.

Les infrastructures vertes, constituées par les têtes de bassins versants, le bocage, les ripisylves, les zones humides, les zones d'expansion de crues, (cf chapitres 8 et 11) sont à protéger voire, pour le bocage, à reconstruire dans les espaces dégradés.

Les trames vertes, bleues, grises sont un bon moyen pour mener une politique de conservation et d'amélioration d'écosystèmes résilients.

Ces solutions fondées sur la nature éviteront ensuite de coûteuses dépenses en terme de dépollution.

Une attention particulière sera portée **aux sols** - premier milieu aquatique- car deux dangers les menacent, **l'artificialisation et les techniques culturales** de l'agriculture intensive qui compactent les sols et les gorgent d'intrants qui polluent l'eau.

Notre Région est en "pointe" en ce qui concerne l'artificialisation, or, celle-ci, en plus de stériliser les sols pour la production agricole, d'empêcher le stockage du carbone et la recharge des nappes souterraines va, lors des fortes pluies, provoquer un fort ruissellement engendrant des phénomènes de "chasse d'eau" qui colmatent les frayères, déstabilisent les berges des cours d'eau, polluent ceux-ci et les zones littorales avec de fortes charges bactériologiques. (cf chapitre 3)

De plus, dans le cas de réseaux unitaires, les stations d'épuration sont saturées lors des fortes pluies et relarguent dans le milieu des eaux usées non traitées.

Pour réduire cette artificialisation, les collectivités pourront s'appuyer sur la Loi sur la biodiversité de 2018 qui prévoit d'aller vers le zéro artificialisation nette (ZAN), dans les PLU elles pourraient également fixer des coefficients de pleine terre et/ou de biodiversité lors des constructions.

De plus, elles devront veiller à l'adéquation entre l'urbanisation et la disponibilité de la ressource en eau et en assainissement avant de délivrer des permis de construire.

Quant au **travail du sol**, il faudra que l'agriculture conventionnelle s'oriente vers l'agroécologie et/ou l'agroforesterie , dont les méthodes culturales, en rechargeant les sols en matières organiques, les rendent plus vivants et mieux à même de laisser l'eau s'infiltrer.

Parallèlement, il faudra agir pour continuer à faire baisser les taux de **nitrate** (chapitre 2) dans l'eau si l'on veut venir à bout des algues vertes et des phénomènes d'eutrophisation.

Faire passer les taux au-dessous de 18mg/l en Q90 serait déjà un bon résultat.

Seule la moitié des nitrates est absorbée par les plantes, le reste va dans les cours d'eau et une bonne partie s'évapore sous forme de protoxyde d'azote (N₂O) -redoutable gaz à effet de serre- ou d'ammoniac (NH₃), source de micro-particules polluantes.

Ces retombées d'azote impactent ainsi l'air, les sols, l'eau et la santé humaine.

Autre sujet d'importance, **les pesticides**, présents dans presque toutes les masses d'eau, (cf chapitre 4), dont il faudrait renforcer le facteur déclassant car les effets cocktails de toutes ces molécules

sont lourds de menaces.

Aussi, tout doit être fait pour en limiter l'usage et, mieux, progressivement s'en passer.

La contamination des eaux par les **micropolluants** (chapitre 5) sera aussi un chantier d'envergure tant ceux-ci sont présents dans tous les écosystèmes, un travail de sensibilisation auprès du grand public est déjà en cours pour limiter l'utilisation et les rejets de plastiques dans la nature, par ailleurs, les stations d'épuration devront s'équiper de dispositifs d'assainissement performants pour les traiter avec un double enjeu pour l'eau et la santé.

L'amélioration de **la continuité écologique** des cours d'eau doit être poursuivie, même si la Loi Climat nouvellement votée, pourrait malheureusement en limiter la portée.

Pourtant la possibilité de circuler des poissons (migrateurs et autochtones) (cf l'article L 214-17 du code l'environnement) est primordiale pour leur survie, de plus, le transit sédimentaire est indispensable pour la bonne santé des cours d'eau ainsi que des zones littorales.

Cette continuité permet également la connexion entre les réservoirs de biodiversité pour, éventuellement, recoloniser des zones appauvries.

Toutes ces mesures seront complétées par **une meilleure connaissance de la ressource**, les eaux souterraines et les eaux de surface forment un même ensemble.

L'identification de 72 nappes comme zones à protéger pour l'eau potable est très positif, car les forages sont trop souvent anarchiques et leurs prélèvements souvent mal connus.

En plus des nappes, les sources (dont le débit devra être mieux surveillé car souvent trop sollicité), les puits, les captages, les zones humides devraient être protégés.

Une attention particulière sera portée aux captages profonds en zones littorales touristiques , en effet, la montée inexorable du niveau de la mer (1m en 2100 selon le GIEC) et l'utilisation accrue de la ressource en période estivale, peuvent provoquer des biseaux salés rendant la ressource inexploitable.

Le littoral :

Les zones littorales sont le réceptacle des eaux douces et leur état est tributaire de celles-ci.

Le phénomène des marées vertes (cf chapitre 10) n'en est que la triste illustration, mais c'est tout le milieu marin qui est touché - par la pollution plastique entre autres- aussi la solidarité amont- aval doit jouer pour préserver au mieux cet écosystème fragile..

Le slogan "les truites protègent les huîtres" résume parfaitement ce qui devrait être la règle.

La qualité bactériologique des eaux marines est souvent affectée par les rejets de stations d'épuration défectueuses ou saturées par les eaux pluviales, ainsi que par des épandages de lisier non absorbés par les sols, des rejets des stations de méthanisation, cette pollution impacte fortement l'économie du monde de la pêche, de la conchyliculture, des loisirs nautiques, de la baignade...ainsi que toute la biodiversité marine.

Les sources de pollution sont assez bien identifiées mais c'est un travail de longue haleine- associant l'éducation du public, l'application plus ferme des Lois, la mise aux normes de nombreuses installations -stations d'épuration, exploitations agricoles ou industrielles- qui seul permettra de sortir par le haut de cette situation.

Partager et économiser l'eau :

Le réchauffement climatique devrait- selon les scientifiques- diminuer les ressources en eau entre 17% à 40%, ce qui entraînera une tension sur son utilisation et obligera à un "partage" de l'eau, passant par une gestion économe, concertée et équilibrée.

L'agriculture, faible contributrice au budget de l'Agence (11%) mais, grande consommatrice d'eau, grande bénéficiaire des aides etprincipale responsable des pollutions, devra s'adapter et faire évoluer certaines productions trop gourmandes en eau.

La solution consistant à créer des retenues collinaires est un pis aller qui n'apporterait rien à la grande majorité des agriculteurs (seulement 6% des terres agricoles sont équipées pour leur irrigation), et empêcherait la transition vers une agriculture résiliente et responsable, économe en eau.

Les solutions pérennes pour permettre l'infiltration de l'eau et empêcher son évaporation ont été évoquées plus haut.

Mieux **partager l'eau** et mieux **l'économiser** sont à mener conjointement. (cf chapitres 6 et 7)

La **tarification progressive et sociale** du prix de l'eau doit être appliquée à l'ensemble des usagers.

Les pertes d'eau dans les réseaux sont aussi trop importantes et des efforts considérables sont à faire dans ce domaine.

Le micro-arrosage et le changement de certaines cultures sera aussi source d'économies d'eau.

La récupération de l'eau de pluie est aussi à promouvoir et même à rendre obligatoire dans les nouveaux lotissements, nouvelles installations commerciales et industrielles.

Informier - Sensibiliser - Éduquer (chapitre 14)

Une politique de l'eau ne peut se faire, coupée des citoyens, aussi, il faut sensibiliser l'opinion publique et rapprocher les usagers de la ressource pour l'intéresser à sa gestion (combien de Brestois savent d'où vient l'eau qu'ils boivent ?).

Des **outils** de présentation des CLE peuvent être réalisés pour mieux faire connaître son rôle, l'espace géographique concerné, les membres de la CLE, les actions menées...

Le SAGE de l'Authie a ainsi produit un document vidéo intéressant avec l'interview de membres de la CLE pour mieux faire partager toutes les problématiques rencontrées.

Les actions en direction du **monde scolaire** sont à privilégier , ce sont les usagers et décideurs de demain.

Il faut aussi rappeler sans cesse, on l'oublie trop souvent, que l'eau est avant tout une ressource vitale (c'est à dire un support de la vie) pour laquelle il n'y a pas de remplacement concevable et donc, inestimable en tant que telle.

Nous soutenons le SDAGE, mais nous estimons que, compte tenu de "l'état des lieux" et du contexte climatique, il faudrait aller plus loin et plus vite.

Recevez, Monsieur Le Président, mes sincères salutations.

Jean-Pierre Le Gall

Antenne rade de Brest de Bretagne Vivante-SEPNB